

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2014**

---

**PROCÈS-VERBAL** de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 14 avril 2014 à 20 heures.

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*  
*M. Luc Cauchon, conseiller*  
*M. Jean-Marc Tremblay, conseiller*  
*M. Réal Asselin, conseiller*  
*Mme Solange Lapointe, conseillère*  
*M. Bernard Harvey, conseiller*

*Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon*

Étaient également présents :

*Mme Brigitte Harvey, directrice générale*  
*M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics*  
*M. Nicolas Savard, directeur des loisirs*

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** **RÉSOLUTION NO. 10263-04-14**

---

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE** l'ordre du jour présenté soit adopté en ajoutant la résolution no. 4.1 confirmant l'octroi de la soumission d'abattage des arbres dans le développement PAAT et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 mars 2014**
- 4. Appel d'offres et soumissions**  
Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'abattage d'arbres dans le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier
  - 4.1 Octroi de la soumission pour l'abattage d'arbres PAAT
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
  - 5.1 Vente de terrain à madame Loubna Bensefaj
  - 5.2 Vente de terrain à Construction Nomi Inc.
  - 5.3 Octroi d'aides financières
  - 5.4 Nomination d'un maire-suppléant
  - 5.5 Permis d'alcool – Activités estivales 2014
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
  - 7.1 Demande d'autorisation d'aliénation, CPTAQ, lot 4 473 479
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
- 10. Avis de motion et règlements**
  - 10.1 Avis de motion – règlement sur les permis et certificats
  - 10.2 Avis de motion – règlement zonage
  - 10.3 Avis de motion – règlement général sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
  - 10.4 Avis de motion – règlement constituant un fonds pour la réfection et l'entretien des chemins publics
  - 10.5 Avis de motion – règlement sur les égouts
- 11. Comptes**
  - 11.1 Ratification des déboursés et salaires de mars 2014
  - 11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 mars 2014

**12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

**13. Levée de l'assemblée**

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION NO. 10264-04-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 10 mars 2014 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

**4. APPEL D'OFFRES ET SOUMISSIONS**

La directrice générale a remis a aux membres du conseil municipal le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'abattage des arbres dans le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier.

**4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION POUR L'ABATTAGE D'ARBRES - PAAT**

**RÉSOLUTION NO. 10265-04-14**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a procédé par appels d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix en vue de procéder à l'abattage des arbres sur le prolongement des rues Beauregard et Antoine-Grenier;

**ATTENDU QUE** les soumissions étaient reçues jusqu'au 28 mars 2014 et qu'une seule soumission a été présentée;

**ATTENDU QUE** la soumission a été présentée par la compagnie Coopérative Forestière de Charlevoix et qu'elle est conforme;

**PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accepte la soumission présentée par la compagnie Coopérative Forestière de Charlevoix au montant de 12 331 \$ taxes incluses.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Coopérative Forestière de Charlevoix, 51 chemin de la Croix, Clermont (Québec) G4A 1E8.

**5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

**5.1 VENTE DE TERRAIN À MADAME LOUBNA BENSEFAJ**

**RÉSOLUTION NO. 10266-04-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont vend à madame Loubna Bensefaj, 109 rue Doucet à La Malbaie, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 731 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 703,7 mètres carrés, pour un coût total de 14 967,96 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 14 mars 2014.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à madame Loubna Bensefaj, 109 rue Doucet, La Malbaie (Québec) G5A 1R6 ainsi qu'au notaire Geneviève Bilodeau.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2014**

---

### **5.2 VENTE DE TERRAIN À CONSTRUCTION NOMI INC. RÉSOLUTION NO. 10267-04-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont vend à Construction Nomi Inc. 70 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts, un terrain connu et désigné comme étant le lot 5 172 729 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie totale de 440,4 mètres carrés, pour un coût total de 9 367,47 \$ et également le lot 5 172 728 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie totale de 360,9 mètres carrés, pour un coût total de 7 676,48 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 9 avril 2014.

**QUE** Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Construction Nomi Inc., 70 rue Principale, Notre-Dame-des-Monts, Québec G0T 1L0 ainsi qu'au notaire Lise Robitaille.

### **5.3 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO. 10268-04-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DÛMENT RÉSOLU QUE** la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- |  |        |
|--|--------|
| • La Garde Paroissiale de Clermont<br><i>Dîner de la Fête des Mères</i>        | 100 \$ |
| • Centre d'études collégiales en Charlevoix<br><i>Gala de la réussite 2014</i> | 200 \$ |
| • 106 <sup>e</sup> Groupe Faucon des Monts<br><i>Aide financière</i>           | 150 \$ |

**QUE** la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, CPA. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

### **5.4 NOMINATION D'UNE MAIRESSE-SUPPLÉANTE RÉSOLUTION NO. 10269-04-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE** Madame Solange Lapointe, conseillère au district # 5, soit nommée mairesse-suppléante pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 31 août 2014.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Caisse Desjardins de Clermont, 180 boulevard Notre-Dame, Clermont, Québec, G4A 1G1.

### **5.5 PERMIS D'ALCOOL – ACTIVITÉS ESTIVALES 2014 RÉSOLUTION NO. 10270-04-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** Mme Brigitte Harvey, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Clermont, une demande de permis pour vendre des boissons alcoolisées au cours de l'année 2014, sur le site du Parcours des Berges « Alexis le Trotteur » ainsi qu'à l'aréna de Clermont, s'il y a lieu.

**QUE** la présente résolution soit adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, 560 Boulevard Charest Est, Québec G1K 3J3.

**6. TRAVAUX PUBLICS**

**7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

**7.1 DEMANDE D'AUTORISATION D'ALIÉNATION, CPTAQ, LOT 4 473 479  
RÉSOLUTION NO. 10271-04-14**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a présenté une demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec afin que la Ferme Grégoire Fortin & Fils Inc. soit autorisée d'aliéner, en faveur de la Ville de Clermont, le lot 4 473 479;

**ATTENDU QUE** la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord a fait connaître à la Ville de Clermont qu'elle ne s'opposerait pas à la demande présentée, conditionnellement à certains engagements de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LA-POINTE ET DUMENT RÉSOLU QUE** suite à la demande de la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord, la Ville de Clermont s'engage :

1 - À offrir à une entreprise de culture, un espace d'environ 2 Ha sur le lot 4 064 108, lui donnant ainsi la possibilité de cultiver ce secteur;

2 - À permettre la cueillette de champignons sauvages sur le lot 4 473 479

**QUE** la présente résolution soit adressée à la CPTAQ ainsi qu'à la Fédération de l'UPA de la Capitale-Nationale-Côte-Nord;

**8. SÉCURITÉ INCENDIE**

**9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

**10.1 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS  
RÉSOLUTION NO. 10272-04-14**

---

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction;

**ATTENDU QU'**il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro VC-433-13;

**POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS QU'**il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro VC-433-13.

**10.2 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE  
RÉSOLUTION NO. 10273-04-14**

---

**ATTENDU QU'**en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), le Conseil peut modifier son *Règlement de zonage*;

**ATTENDU QU'**il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions du règlement de zonage numéro VC-434-13;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier certaines dispositions pour les rendre conformes aux normes du Schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est;

**POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY QU'**il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro VC-434-13.

**10.3 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS  
RÉSOLUTION NO. 10274-04-14**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a adopté le règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

**ATTENDU QU'**il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Clermont et de ses contribuables de procéder à la modification de certaines dispositions de ce règlement;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'harmoniser les heures d'exploitation des carrières, sablières ou gravières avec celles autorisée par la MRC de Charlevoix-Est dans le bail signé avec les exploitants de la gravière no. 21M09-1;

**POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY QU'**il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un projet de règlement modifiant certaines dispositions du Règlement no. VC-415-10 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés;

**10.4 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS POUR LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DES CHEMINS PUBLICS  
RÉSOLUTION NO. 10275-04-14**

---

**ATTENDU QUE** le règlement VC-407-08 constituant un fonds pour la réfection et l'entretien des chemins publics et décrétant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières sur le territoire de la Ville de Clermont est entré en vigueur le 18 décembre 2008.

**ATTENDU QUE** ce règlement prévoit entre autre, l'établissement d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, les droits à percevoir aux exploitants d'une carrière ou d'une sablière, les déclarations exigées des exploitants et les mécanismes de contrôle de ces déclarations;

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a instauré par son règlement VC-420-11 certains mécanismes de contrôle et leur application par rapport aux exploitants;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de préciser les infractions passibles lors du non-respect des mécanismes de contrôle et des obligations qui s'y greffent;

**POUR CES MOTIFS, AVIS DE PRÉSENTATION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY QU'**il sera déposé, lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement no. VC-407-08 constituant un fonds pour la réfection et l'entretien des chemins publics et décrétant l'imposition de droits aux exploitants de carrières et de sablières sur le territoire de la Ville de Clermont.

## **ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 14 AVRIL 2014**

---

### **10.5 AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LES ÉGOUTS RÉSOLUTION NO. 10276-04-14**

---

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a adopté un règlement concernant les branchements et rejets des réseaux d'égout municipaux;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire de réduire l'apport d'eau pluviale dans le réseau prévu à cet effet;

**EN CONSÉQUENCE, AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS** de la modification du règlement no. VC-340-88 afin d'interdire le déversement des eaux de gouttières dans le réseau pluvial de la Ville de Clermont. Cette résolution abroge et remplace la résolution no. 10057-06-13.

### **11. COMPTES**

#### **11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE MARS 2014 RÉSOLUTION NO. 10277-04-14**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires du mois de mars 2014;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SOLANGE LAPOINTE, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU** de ratifier les déboursés de mars 2014 au montant de 132 065,77 \$ ainsi que le versement des salaires de mars 2014 au montant de 46 949,63 \$ et portant le numéro de pièce P1-2014-04-14.

#### **11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-03-2014 RÉSOLUTION NO. 10278-04-14**

---

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de mars 2014 ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE** ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2014 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 70 024,74 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2014-04-1624 et portant le numéro de pièce P1-2014-04-14. Le chèque no. 220349 émis au nom du Garage Daniel Boily, au montant de 1 244,01 sera annulé pour correction au mois suivant.

### **12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE RÉSOLUTION NO. 10279-04-14**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE** l'assemblée soit levée à 20 h 20.

---

**Jean-Pierre Gagnon**  
Maire

---

**Brigitte Harvey**  
Directrice générale